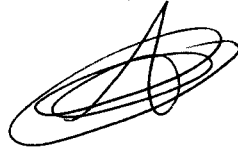


Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/02/2026 - 7346 - 2022 B 13846 - 889 970 943 - MNH Enterprises

Certifié conforme à l'original

le 23/02/2026



MNH ENTERPRISES

Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Version de travail éditée le 23/02/2026

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTE POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise MNH ENTREPRISES - SIREN : 889970943										
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐		
								Exercice N clos le 31/12/2022		
								N-1		
								Net		
								Net		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I) AA 0 0 0 0										
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0	0		
		Frais de développement	CX	0	CQ	0	0	0		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	0	AG	0	0	0		
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0	0		
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0	0		
		Avances et acomptes sur immo incorporelles	AL	0	AM	0	0	0		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0	0		
		Constructions	AP	0	AQ	0	0	0		
		Install techniques, matériel et outillages industriels	AR	0	AS	0	0	0		
		Autres immos corporelles	AT	0	AU	0	0	0		
		Immos en cours	AV	0	AW	0	0	0		
		Avances et acomptes	AX	0	AY	0	0	0		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	0	CT	0	0	0		
		Autres participations	CU	0	CV	0	0	0		
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0	0		
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0	0	0		
		Prêts	BF	0	BG	0	0	0		
		Autres immobilisations financières	BH	0	BI	0	0	0		
Total (II) BJ 0 BK 0 0 0										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	0	0		
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0	0		
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0	0		
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0	0		
		Marchandises	BT	0	BU	0	0	0		
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0	0		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	121 500	BY	0	121 500	24 000		
		Autres créances (3)	BZ	83 677	CA	0	83 677	28 929		
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0	0		
		V M P (dont actions propres 0)	CD	0	CE	0	0	0		
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	29 557	CG	0	29 557	3 346			
	Charges constatées d'avance (3)	CH	0	CI	0	0	0			
	Total (III)	CJ	234 734	CK	0	234 734	56 275			
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW	0		0	0				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	0		0	0				
	Ecart de conversion actif (VI)	CN	0		0	0				
Total général (I à VI) CO 234 734 1A 0 234 734 56 275										
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an		CP	0	(3) à + d'1 an		CR	0
Clause de réserve de propriété - immob		0	stocks		0	créances		0		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943					Néant ☐		
					Exercice N		
					Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé			0)	DA	100	100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,				DB	0	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	0)	DC	0	
	Reserve legale (3)				DD	10	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	0	
	Res réglementées (3) (dont res spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	0)	DF	0	
	Autres reserves (dont relat achat œuvres orig artistes vivants)		EJ	0)	DG	0	
	Report à nouveau				DH	1 827	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	5 866	1 837
	Subventions d'investissement				DJ	0	
	Provisions réglementées				DK	0	
	TOTAL (I)				DL	7 803	1 937
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	0
Avances conditionnées				DN	0		
TOTAL (II)				DO	0		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	0	
	Provisions pour charges				DQ	0	
	TOTAL (III)				DR	0	
DETTES (*)	Emprunts obligataires convertibles				DS	0	
	Autres emprunts obligataires				DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	0	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	0)	DV	160 341	34 466
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	0	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	38 358	11 324
	Dettes fiscales et sociales				DY	28 233	8 547
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	0	
	Autres dettes				EA	0	
Compte de régul	Produits constatés d'avance (4)				EB	0	
TOTAL (IV)				EC	226 931	54 338	
Ecart de conversion passif				ED	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	234 734	56 275	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	0	
			- Écart de réévaluation libre		1D	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	226 931	54 338
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	0	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise MNH ENTREPRISES - SIREN : 889970943								Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	0	FB	0	FC	0		
	Production vendue - biens	FD	0	FE	0	FF	0		
	Production vendue - services	FG	140 100	FH	0	FI	140 100	119 823	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	140 100	FK	0	FL	140 100	119 823	
	Production stockée					FM	0		
	Production immobilisée					FN	0		
	Subventions d'exploitation					FO	0		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	0		
	Autres produits (1) (11)					FQ	40		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	140 140	119 823
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	0		
	Variation de stocks (marchandises)					FT	0		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	0		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	0		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	126 139	115 479	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	0		
	Salaires et traitements					FY	0		
	Charges sociales (10)					FZ	101	102	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	0		
			- dotations aux provisions			GB	0		
		Sur actif circulant dotations aux provisions			GC	0			
		Pour risques et charges dotations aux provisions			GD	0			
	Autres charges (12)					GE	7 000	1	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	133 239	115 582
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 901	4 241
Opération à en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)			GH	0		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)			GI	0		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	0		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	0		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	0		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	0		
	Différences positives de change					GN	0		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	0		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	0		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	0		
	Différences négatives de change					GS	0		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	0		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	0	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	0		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	6 901	4 241	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943		Néant ☐		
			Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	0		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB	0		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	0		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	0		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		HE	0	1 616	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	0		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	0		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	0	1 616	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	0	-1 616	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	0		
Impôts sur les bénéfices (X)			HK	1 035	787	
Total des produits (I + III + V + VII)			HL	140 140	119 823	
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	134 274	117 986	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)			HN	5 866	1 837	
RENOIS						
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	0		
(2) Dont produits de locations immobilières			HY	0		
(2) Dont produits d'exploit afférents à des exercices antérieurs (à dét au (8)			IG	0		
(3) Dont crédit-bail mobilier			HP	0		
(3) Dont crédit-bail immobilier			HQ	0		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér (à dét au (8)			1H	0		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J	0		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	0		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)			HX	0		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		RC	0		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		RD	0		
(9) Dont transferts de charges			A1	0		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	0		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences			A3	0		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences			A4	4 000		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles						
facultatIVES		A6	0	obligatoires	A9	0
dont cotisations facultatIVES Madelin	A7	0	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	0	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al 3)			HS	0		
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Charges antérieures		Produits antérieurs	

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>										Néant ☒						
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations				
										Consécutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I									CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II									KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains									KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP		KQ		KR					
	Autres immo corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3		KS		KT		KU					
		Installations générales, agencements, aménagements divers					KV		KW		KX					
		Matériel de transport					KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD					
		Emballages récupérables et divers					LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours									LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes									LK		LL		LM		
	TOTAL III									LN		LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G		8M		8T		
	Autres participations									8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés									1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières									1T		1U		1V		
	TOTAL IV									LQ		LR		LS		
Total général (I + II + III + IV)										OG		OH		OJ		
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
										Par virement de poste à poste						Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence
INCORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I									IN		CO		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II									IO		LV		LW		1X
CORPORELLES	Terrains									IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF			
		Inst Générales, agencements, aménagements des constructions					IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT		MJ		MK		ML
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		MR			
		Matériel bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers					IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours									MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes									NC		ND		NE		NF
	TOTAL III									IY		NG		NH		NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ		OU		M7		OW
	Autres participations									IO		OX		OY		OZ
	Autres titres immobilisés									1I		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières									12		2E		2F		2G
	TOTAL IV									I3		NJ		NK		2H
Total général (I + II + III + IV)										I4		OK		OL		OM

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle

Designation de l'entreprise						MNH ENTERPRISES		Néant ☒			
Exercice N clos le										31/12/2022	
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5] (5)				
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)					
		1	2	3	4	5	6				
1	Concessions, brevets et droits similaires										
2	Fonds commercial										
3	Terrains										
4	Constructions										
5	Installations techniques mat. et out. Industriels										
6	Autres immobilisations corporelles										
7	Immobilisations en cours										
8	Participations										
9	Autres titres immobilisés										
10	TOTAUX										
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2 (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement (4) Ce montant comprend - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4. - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées »											
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL									
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice											
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-									
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=									
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision											

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025
ADAPTE POUR LA
TELEDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>										Neant ☒					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial						RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles						PE		PF		PG		PH			
TOTAL I						RK		RM		RN		RO			
Terrains						PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui					PR		PS		PT		PU			
	Inst Générales, agencements et aménagements des constructions					PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ		QA		QB		QC			
Autres immo corporelles	Inst Générales, agencements, aménagements divers					QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport					QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers					QP		QR		QS		QT			
TOTAL II						QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ON		OP		OQ		OR			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales, agencés et aménag	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo corporelles	Inst gales, agenc et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à évaluer										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGF-P N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		MNH ENTERPRISES				Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		
		1		2		3		
		4						
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	
		- corporelles	6E		6		6G	
		- titres mis en équivalence	Q2		Q3		Q4	
		- titres de participations	9U		9V		9W	
		- autres immobilisations financières	Q6		Q7		Q8	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF				
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI							1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFRP N° 2057-SD 2025
ADAPTE POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>										Neant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		A 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0	
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0	
		Autres immobilisations financières				UT	0	UV	0	UW	0	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0	0		0		
		Autres créances clients				UX	121 500	121 500		0		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	)	Z1	0	0		
		Personnel et comptes rattachés				UY	0	0		0		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0	0		0		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	0	0		0		
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	4 899	4 899		0		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	86	86		0		
		Divers				VP	0	0		0		
		Groupe et associés (2)				VC	78 692	78 692		0		
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	0	0		0		
		Charges constatées d'avance				VS	0	0		0		
TOTAUX					VT	205 177	VU	205 177	VV	0		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	0						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1	2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	0	0		0		0		
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0	0		0		0		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		0		0		
			à plus d'1 an à l'origine	VH	0	0		0		0		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0	0		0		0		
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	38 358	38 358		0		0		
		Personnel et comptes rattachés		8C	0	0		0		0		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	0	0		0		0		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 823	1 823		0		0		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	26 410	26 410		0		0		
		Obligations cautionnées		VX	0	0		0		0		
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	0	0		0		0		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	0	0		0		0		
		Groupe et associés (2)		VI	160 341	160 341		0		0		
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	0	0		0		0		
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2	0	0		0		0		
		Produits constatés d'avance		8L	0	0		0		0		
TOTAUX					VY	226 931	VZ	226 931	0		0	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL	160 341	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	0							

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTE POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise		MNH ENTERPRISES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐				
I REINTEGRATIONS								Exercice N clos le 31/12/2022				
BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WA	5 866			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB	0			
	Avantages personnels non déduc (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	0	Amort. excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	0	XE	0		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)		WF	0	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	0				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	0	(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)		RB	0				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	0	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	0	XW	0		
	Amendes et pénalités		WJ	0	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)		XZ	0				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY	0			
	Impôt sur les sociétés							Y7	1 035			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	0	Résultats bénéficiaires visés à l'art 209B du CGI		L7	0	K7	0		
Régimes particuliers / impositions directes	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8	0			
			- imposées au taux de 0%					ZN	0			
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme					WN	0			
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	0			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	0			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	0	Zones d'entreprises		SW	0	WQ	0	
		Quote part de 12% des plus-values à taux zéro					M8	0				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	0			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	0			
TOTAL I								WR	6 901			
II - DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G I E								WT	0			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.								WU	0			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	0			
			- imposées au taux de 0 %					WH	0			
			- imposées au taux de 19 %					WP	0			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW	0			
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	0			
			Autres plus-values imposées au taux de 19%					I6	0			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							WZ	0			
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts		(		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	0	)	XA	0	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art 223 B du CGI)								ZX	0			
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							ZY	0			
	Majoration d'amortissement							XD	0			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT	0	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)	L2	0	J E I (art 44 sexies A)	L5	0	XF	0
		ZFU - TE (art 44 octies A)	OV	0	S I I C (art 208C)	K3	0	Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)	PA	0		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	0	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F	0	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	0		
			0	Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC	0	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	0			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	0			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9	0	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH	0	)	XG	0		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC	0					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD	0					
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	0	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	0					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL	0								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	0			
TOTAL II								XH	0			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				Bénéfice (I - II)		XI	6 901					
				Déficit (II-I)				XJ	0			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL	0					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)								XL	0			
RÉSULTAT FISCAL - BENEFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	6 901	XO	0			

DETAIL DES AUTRES RÉINTEGRATIONS DIVERSES	

DETAIL DES AUTRES DEDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			Montant net à la fin de l'exercice

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	0	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	10			
					- Autres réserves	ZD	0				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 837		Dividendes	ZE	0				
	Prélèvements sur les réserves	OE	0		Autres répartitions	ZF	0				
	Total I	OF	1 837		Report à nouveau	ZG	1 827				
					Total II	ZH	1 837				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	0	)	YQ	0		
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR	0		
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS	0		
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	68 188	67 114	
		Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	0	)	XQ	13 903	10 643
		Personnel extérieur à l'entreprise							YU	0	
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	3 177	2 272
		Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	0	
		Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	0	)	ST	40 871	35 450
			Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052						ZJ	126 139	115 479
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE							YW	0	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS	0	)	9Z	0	
				Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX	0
TVA	Montant de la TVA collectée							YY	18 650	3 760	
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	2 038	2 861	
DIVERS	Montant brut des salaires							OZ	0		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition							OS	0		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société							ZK	0		
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI				ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG	0		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur							RH	0		
RÉGIME DE GROUPE*	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA	0	Plus values à 15%	JK	0	Plus values à 0%	JL	0		
				Plus values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0		
	Groupe résultat d'ensemble	JD	0	Plus values à 15%	JN	0	Plus values à 0%	JO	0		
				Plus values à 19%	JP	0	Imputations	JF	0		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ			

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>						Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				8	9	10	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (justification par titres)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DCFIP N° 2050-D-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MNH ENTERPRISES</u>				Neant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise <u>MNH ENTREPRISES</u>		Néant ☒	
Exercice ouvert le <u>01/01/2022</u> et clos le <u>31/12/2022</u>		Données en nombre de mois <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ		
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	
Date de cessation	HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE		MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943		Neant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943		Néant ☐
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	3	

Forme juridique	SAS	Dénomination	DEEPWATER LABEL	
N° SIREN (si société établie en France)	840602429	% de détention	33	
Adresse 4 AVENUE LAURENT CELY 92600 ASNIERES-SUR-SEINE FRANCE				
Forme juridique	SAS	Dénomination	NERO PIZZA	
N° SIREN (si société établie en France)	904439825	% de détention	50	
Adresse 32 RUE JULES FERRY 78711 MANTES-LA-VILLE FRANCE				
Forme juridique	SAS	Dénomination	NERO SMASH	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50	
Adresse 34 AVENUE JEAN JAURES 78711 MANTES-LA-VILLE FRANCE				

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : MNH ENTERPRISES	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 889970943	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : MNH ENTERPRISES

SIREN : 889970943

Attestation produite le 20/01/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TÉLÉDEC FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-6 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
MNH ENTERPRISES - SIREN : 889970943			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
68 RUE DE LA SABLIÈRE 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%	6 901			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quinquies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 <i>terdecies</i>	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art 44 <i>quindecies</i> A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art 44 <i>quindecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 <i>duodecies</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%		0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				0	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité				0	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				0	
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Vos : CGA	☐	Vosur conventionné	☐
Comptable : ☐ Salarié					
EXPERTISE UP 109 AV DE VILLIERS 75017 PARIS 17 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case		☒			
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions		payées par la société elle-même				a					
		payées par un établissement chargé du service des titres				b					
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires						c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés actionnaires et porteurs de parts						d					
Montant des autres distributions											
						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j					
Montant des revenus répartis						Total (a à h)					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS											
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gerant) - SARL tous associés - SCA associés gerants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP ste copropriété navires associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Indemnités forfaitaires		Remboursements			
								Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)									
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
		MVLТ imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice									
		MVLТ réalisée au cours de l'exercice									
		MVLТ restant à reporter									
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus délivrés											